

Bonjour Monsieur VINCENT ;

Coutumier des procédures d'enquête publiques de par mon ancienne fonction de Directeur Technique à la SAP (de nombreux gros projets de RM et de retenues d'altitude), j'ai donc parcouru (et bien sûr non lu page à page) celle relative au projet CMCA pour la carrière de Vilette.

Je l'ai trouvée globalement très bien faite et très bien argumentée. C'est un travail énorme.

Je connais par ailleurs quelques intervenants sur ce dossier, comme Mr Laurent MUQUET (ex IMS-RN), ou Mr LASMARIES (Dekra) qui m'avait réalisé des études d'impact sonore pour le TC10 Montalbert.

Pour ma part, je suis donc favorable à ce renouvellement d'autorisation d'exploitation pour cette carrière malheureusement indispensable et vitale pour les besoins en matériaux de toute la vallée de la Tarentaise. Que ce soit pour les besoins liés directement à l'industrie touristique, mais bien sûr également pour tous les autres besoins (privés ou publiques), qui pour beaucoup d'ailleurs, sont des effets induits de l'industrie touristique hivernale, mais aussi estivale et d'intersaison.

Il me semblerait complètement aberrant « d'importer » les matériaux nécessaires depuis des sites relativement éloignés.

L'utilisation de ce site pour des matériaux inertes de terrassement (ISDI ?) me semble également une excellente idée.

Cependant, je compatis bien évidemment aux réticences des voisins immédiats. Il me semble donc impératif que les nuisances forcément occasionnées par ce type d'exploitation fassent l'objet de contraintes renforcées pour CMCA, et d'un suivi par une structure à définir, mais incluant les habitants de Vilette.

Un peu surpris également par les mesures compensatoires sur la Commune des Chapelles, et non à proximité plus du site, sur le versant de Montgirod par exemple, qui ne manque pas de zones à réhabiliter....

Bonne réception.

Christian Vibert

Conseiller Municipal à La Plagne Tarentaise et représentant à la COVA